

DÉLIBÉRATION Bureau du 12 juin 2025

DÉLIBÉRATION N° DBS2025-04

Objet : Approbation du Procès-verbal du Bureau du 10 février 2025

Le douze juin deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, se sont réunis au siège de Seine-et-Marne Numérique, sis 3 rue Paul Cézanne à MELUN, les délégués composant le Bureau, désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Seine-et-Marne Numérique sous la présidence de Mme Angela AVOND, 1^{ère} Vice-Présidente.

Date de la convocation transmise par le Président : 05 JUIN 2025

Nombre de délégués en exercice : 12

Nombre de délégués présents : 4

Nombre de délégués représentés : 3

QUORUM : 12 délégués en exercice représentant 18 voix, soit un quorum de 9 voix

QUORUM pour la présente délibération : 4 délégués présents + 3 pouvoirs correspondant à 9 voix.

PRESENTS :

Délégués de la Région : Angela AVOND,

Délégués des EPCI : Michel CHARIAU, Marcel FONTELLIO, Fabien VALLÉE.

REPRESENTES :

Délégués de la Région :

Gilles BATTAIL donne pouvoir à Angela AVOND

Délégués des EPCI :

Christian PEUTOT donne pouvoir à Michel CHARIAU

Michael ROUSSEAU donne pouvoir à Marcel FONTELLIO

SECRETAIRE DE SEANCE :

Michel CHARIAU

Le Bureau de Seine-et-Marne Numérique,

Vu le rapport n° DBS2025-04,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 voix ABSTENTION).

APPROUVE le procès-verbal du Bureau du 10 février 2025.



Angela AVOND

1^{ère} Vice-Présidente de Seine-et-Marne Numérique

Date de mise en ligne le 18/06/2025